

# News Release

# Communiqué

Department of  
External  
Affairs



Ministère des  
Affaires  
extérieures

N<sup>o</sup> 191

Le 2 septembre 1988

## SITUATION AU BURUNDI

Les événements tragiques survenus ces dernières semaines au Burundi ont suscité l'indignation internationale et canadienne. Le Canada accorde une très haute priorité au respect des droits de la personne, notamment la liberté d'expression et de culte et l'égalité des chances sans égard à l'origine ethnique ou aux convictions politiques ou religieuses. Le gouvernement canadien a donc condamné ces actes de violence odieux qui ont causé tant de pertes en vies humaines.

Le 31 août, le très honorable Joe Clark, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, a convoqué l'ambassadeur du Burundi au Canada et l'a informé des vives préoccupations du gouvernement et de la population canadienne concernant les événements. Il a fait part de son voeu de voir mis en oeuvre tout ce qui est possible pour assurer la protection des individus et le retour au calme dans les meilleurs délais. M. Clark a également incité le gouvernement du Burundi à faire toute la lumière sur ces graves événements en souhaitant que ces efforts se situent dans un processus qui soit crédible pour l'opinion publique internationale.

.../2

Secretary of State  
for  
External Affairs

Secrétaire d'État  
aux  
Affaires extérieures

Canada